Nations Unies ESCAP/81/27

Conseil économique et social

Distr. générale
3 février 2025

Français
Original : anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Quatre-vingt-unième session
Bangkok, 21-25 avril 2025
Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*
Questions relatives à la gestion

Évaluation de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document est soumis conformément à la résolution 71/1 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, dans laquelle la Commission a décidé de s'assurer de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Il comprend un aperçu de l'évaluation indépendante de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique réalisée par un consultant externe et les conclusions et recommandations qui ont été énoncées en vue de faire en sorte que les activités de l'Institut soient davantage axées sur les résultats, mieux adaptées, durables et efficaces. On y trouve également une description des mesures que le secrétariat doit prendre pour donner suite aux recommandations issues de l'évaluation.

La Commission souhaitera peut-être approuver les recommandations figurant dans le présent document.

* ESCAP/81/1.

Merci de recycler

I. Contexte

1. Dans sa résolution 71/1, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a décidé de s'assurer tous les cinq ans de la pertinence quant au fond et de la viabilité financière de chacune des institutions régionales. Conformément à cette décision, le secrétariat a commandé une évaluation indépendante de l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique en 2024, soit cinq ans après la précédente qui remonte à 2019.

2. Le présent document comprend un résumé de l'objectif, de la méthode, des principales constatations et des conclusions de l'évaluation. Il comprend également les recommandations formulées à l'issue de l'évaluation et la réponse donnée par le secrétariat à chacune de ces recommandations. Le rapport d'évaluation complet établi par le consultant est disponible sur le site Web de la Commission[1].

II. Objectif et méthode

3. L'évaluation visait à fournir des informations à la Commission afin qu'elle évalue la pertinence quant au fond et la viabilité financière de l'Institut. Elle avait aussi pour objectif d'adresser au secrétariat et à la Commission des recommandations sur les manières d'améliorer ces deux aspects. Les résultats et réalisations de l'Institut ont été évalués au moyen des critères habituels. En outre, les méthodes à privilégier pour que les activités de l'Institut soient davantage axées sur les résultats ont été recensées.

4. L'évaluation a été menée conformément aux normes et procédures énoncées dans la politique et les directives de la Commission relatives au suivi et à l'évaluation[2], lesquelles sont destinées à garantir l'indépendance, l'objectivité et la qualité de ladite évaluation. Elle a été menée de juillet à décembre 2024 par M. Tim Westbury, un consultant indépendant.

5. L'évaluation comprenait un examen complet de la documentation pertinente ainsi que des consultations, des entretiens avec des parties intéressées et une enquête en ligne auprès d'interlocuteurs au sein de l'Institut. Le consultant chargé de l'évaluation s'est rendu au siège de la Commission à Bangkok les 7 et 8 octobre 2024 et s'est entretenu avec la direction et le personnel du secrétariat ainsi qu'avec les partenaires d'exécution de l'Institut basés à Bangkok. Il s'est aussi rendu à Chiba (Japon), les 9 et 10 octobre 2024, et a mené des entretiens et une discussion de groupe avec le personnel de l'Institut et des haut(e)s représentant(e)s du Ministère japonais des affaires intérieures et des communications. Il s'est également entretenu en ligne avec des membres du Conseil d'administration de l'Institut et avec des fonctionnaires des instituts nationaux de statistique et des organisations partenaires. Le consultant a présenté les résultats de l'évaluation aux membres du Conseil d'administration de l'Institut à sa vingtième session, tenue à Bangkok les 9 et 10 décembre 2024.

III. Conclusions et recommandations

6. Il est ressorti de l'évaluation que l'Institut avait conservé toute sa pertinence et son efficacité en matière de formation statistique et qu'il était apprécié par les membres et les organisations partenaires qui avaient contribué

[1] Voir https://repository.unescap.org/bitstream/handle/20.500.12870/7715/ESCAP-2024-RP-Evaluation-of-SIAP.pdf.pdf.

[2] Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « ESCAP monitoring and evaluation policy and guidelines » (Bangkok, 2023).

à l'évaluation. Les formations qu'il dispensait étaient très bien accueillies par les États membres de la Commission, et l'Institut était reconnu comme un partenaire fiable et crédible. Les formations proposées par l'Institut étaient très plébiscitées par les États membres. De même, un large éventail de partenaires d'exécution souhaitaient collaborer avec l'Institut en tant que partenaire de formation. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) avait eu de profondes répercussions sur les activités de l'Institut au cours de la période 2020-2022. Les restrictions de déplacement avaient commencé en 2020 et s'étaient poursuivies en 2021, ce qui avait contraint l'Institut à dispenser tous ses programmes de formation en ligne. La formation en personne avait repris en septembre 2022.

7. Doté d'un mandat clair et ayant pour mission de répondre aux besoins de formation des systèmes statistiques des États membres de la Commission dans le contexte global du Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Institut a démontré toute son utilité. Ses domaines d'action et ses compétences sont suffisamment étendus pour répondre aux différents besoins de formation des membres et des membres associés de la Commission. Toutefois, il faut également reconnaître que l'Institut a des ressources limitées et ne peut pas répondre à tous les besoins dans la région Asie-Pacifique. Compte tenu de la forte demande dans une région vaste et diverse, la planification stratégique et la formulation de priorités sont très importantes. À cet égard, la planification stratégique et le processus d'évaluation des besoins de l'Institut peuvent être renforcés en s'appuyant sur la solide structure de gouvernance de l'Institut, notamment le Conseil d'administration et le Comité de statistique.

8. L'évaluation a relevé plusieurs exemples de réussite qui témoignent de l'efficacité des activités de renforcement des capacités de l'Institut. Parmi les exemples notables, on peut citer la collaboration de l'Institut avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) relative aux statistiques genrées, qui est globale dans son approche et comprend des cours en présentiel de courte durée, un appui aux programmes de formation des formateurs et des possibilités d'apprentissage en ligne. Une autre réalisation importante est l'élaboration de statistiques sur les catastrophes grâce à un partenariat entre l'Institut, la Section de la réduction des risques de catastrophe du secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement. Cette initiative est guidée par le Cadre de statistiques relatives aux catastrophes dans le contexte plus large du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et des objectifs de développement durable.

9. Il est également ressorti de l'évaluation que l'Institut s'était acquitté efficacement de son mandat et de sa mission institutionnelle. Une dimension essentielle de cette efficacité est que les administrateurs de l'Institut possèdent à la fois une expertise technique et une expérience pédagogique. L'Institut joue un rôle de relais de connaissances et peut s'appuyer sur des partenariats pour compléter les domaines de compétences de son personnel. Les partenaires et les États membres louent la réactivité et la souplesse de l'Institut, ce qui lui demande de trouver un équilibre qui peut s'avérer difficile. En effet, il doit rester suffisamment souple pour répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles demandes tout en tenant compte des contraintes de capacité persistantes.

10. Quatre recommandations, reposant sur les constatations et conclusions de l'évaluation, ont été adressées au secrétariat afin d'améliorer les performances de l'Institut et de renforcer son orientation vers des résultats précis. Le secrétariat a pris connaissance avec intérêt des recommandations

issues de l'évaluation et salué le fait que le pays hôte, les autres États membres, et les partenaires de développement de l'Institut avaient pleinement coopéré avec le consultant chargé de l'évaluation en participant à des entretiens et des débats constructifs et en communiquant des informations utiles sur les questions examinées.

Recommandations adressées au secrétariat

Recommandation 1

La planification stratégique et l'établissement de priorités sont d'une importance capitale pour l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et devraient continuer d'être renforcés et simplifiés.

Mesures proposées

1. Envisager d'adopter la procédure qu'appliquent toutes les autres institutions régionales de la Commission, consistant en un document de projet biennal, lequel serait élaboré après les réunions conjointes du Conseil d'administration et du Comité de statistique. Une autre solution consisterait à adopter un examen à mi-parcours du plan stratégique et à inscrire cet examen à l'ordre du jour de chaque Conseil d'administration.

2. Mettre en adéquation la planification stratégique et le cycle d'évaluation afin que les résultats et les recommandations issus de l'évaluation puissent guider la planification stratégique comme il convient.

11. En ce qui concerne la recommandation 1, le secrétariat convient que la planification stratégique et l'établissement des priorités sont d'une importance capitale pour l'Institut et qu'il faut continuer à les renforcer et à les simplifier. L'Institut a un plan stratégique quinquennal et des plans annuels, lesquels sont examinés et approuvés par le Conseil d'administration. L'Institut n'a pas besoin d'un document de projet biennal supplémentaire. Toutefois, il adoptera un examen à mi-parcours du plan stratégique et inscrira cet examen à l'ordre du jour de chaque Conseil d'administration.

12. Le secrétariat approuve la proposition de mettre en adéquation la planification stratégique et le cycle d'évaluation afin que les résultats et les recommandations issus de l'évaluation puissent guider la planification stratégique comme il convient. Cela permettra d'évaluer le plan stratégique quinquennal et les plans annuels, y compris l'examen à mi-parcours, et de s'appuyer sur les retours d'expérience afin de préparer le prochain plan stratégique.

Recommandation 2

L'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et la Division de statistique du secrétariat devraient continuer de chercher des moyens pratiques d'élargir et d'institutionnaliser la collaboration.

Mesures proposées

1. Planifier de manière conjointe l'élaboration du plan stratégique et d'autres documents de planification essentiels.

2. Organiser une réunion de gestion après chaque session du Conseil d'administration en vue de convenir des mesures de suivi.

13. En ce qui concerne la recommandation 2, l'Institut et la Division de statistique du secrétariat collaborent déjà à l'établissement des documents de planification et lors des réunions de gestion. L'Institut et la Division de statistique continueront de renforcer leur collaboration à l'avenir.

Recommandation 3

Tirer parti des plateformes existantes pour déterminer les priorités régionales, sous-régionales et nationales en matière de formation afin de mettre les forces collectives de programmation des organismes des Nations Unies et des partenaires de développement au service des systèmes statistiques nationaux.

Mesures proposées

1. Continuer de participer activement au Réseau mondial d'établissements de formation statistique en tenant compte des priorités et des besoins régionaux.

2. Continuer de mettre l'accent sur le développement de réseaux et de partenariats avec des instituts de formation, notamment des organisations universitaires et d'autres prestataires de formation (par exemple, l'Organisation des Nations Unies, le Centre d'assistance technique financière du Pacifique du Fonds monétaire international et le Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle) aux niveaux régional, sous-régional et national.

3. Envisager l'adhésion de l'Institut au groupe de travail sur les données et les statistiques et revoir l'approche de ce groupe en vue d'élargir le champ d'action de ses activités d'appui, l'objectif étant d'avoir une approche coordonnée du développement des capacités statistiques des systèmes statistiques nationaux et des parties prenantes de l'écosystème de données nationales, conformément au mandat du groupe de travail.

14. L'Institut utilise les plateformes existantes pour déterminer les priorités régionales, sous-régionales et nationales en matière de formation afin de mettre les forces collectives de programmation des organismes des Nations Unies et des partenaires de développement au service des systèmes statistiques nationaux.

15. L'Institut continuera à participer activement au Réseau mondial d'établissements de formation statistique et à mettre l'accent sur le développement de réseaux et de partenariats avec des instituts de formation.

16. En ce qui concerne la recommandation 3, le secrétariat, par l'intermédiaire de sa Division de statistique, est déjà représenté dans le groupe de travail sur les données et les statistiques. Étant donné que l'Institut fait partie de la Commission et travaille en étroite collaboration avec la Division de statistique, il n'est pas nécessaire de prévoir une adhésion distincte pour l'Institut. En outre, le groupe de travail intervient au niveau institutionnel, ce qui rendrait superflue l'adhésion de l'Institut.

Recommandation 4

Continuer à favoriser une approche globale du renforcement des capacités en s'appuyant sur les bonnes pratiques et les possibilités de renforcer l'effet multiplicateur de l'Institut.

Mesures proposées

1. Recenser les possibilités de création de projets conjoints avec les divisions techniques du secrétariat et avec les partenaires d'exécution afin d'avoir une approche globale et durable du renforcement des capacités.

2. Soutenir la capacité des instituts nationaux de formation statistique, notamment pour l'établissement de réseaux et de partenariats stratégiques aux niveaux régional et sous-régional afin de promouvoir la coopération Sud-Sud.

3. Continuer d'améliorer la démarche consistant à cibler des sous-régions ou des pays ayant des besoins particuliers, en utilisant une approche groupée pour les pays ayant des difficultés et des contextes similaires.

4. Établir des attentes claires en matière de renforcement des capacités et rechercher le soutien constant de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes du secrétariat, en particulier dans le contexte des réformes du système des Nations Unies pour le développement.

17. En ce qui concerne la recommandation 4, le secrétariat convient qu'une approche globale du renforcement des capacités est importante pour accroître l'effet multiplicateur de l'Institut.

18. L'Institut continuera : a) de recenser les possibilités de création de projets communs avec les divisions techniques du secrétariat et avec les partenaires d'exécution ; b) de soutenir la capacité des instituts nationaux de formation statistique ; c) d'améliorer la démarche consistant à cibler des sous-régions ou des pays ayant des besoins particuliers et d) d'établir des attentes claires en matière de renforcement des capacités et de rechercher le soutien constant de la Division de la stratégie et de la gestion des programmes du secrétariat.

IV. Questions portées à l'attention de la Commission

19. La Commission souhaitera peut-être approuver les recommandations figurant dans le présent document.